CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche Service Environnement et Aménagement du Territoire 04 13 31 64 68

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018 SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

OBJET : BP 2019 : Délégation ressources naturelles et risques environnementaux.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources naturelles et aux risques environnementaux, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Les ressources naturelles

Le territoire des Bouches-du-Rhône est un département très urbanisé qui a su garder une grande richesse naturelle. Ses milieux aquatiques (cours d'eau, étangs, zones humides) font l'objet, depuis de nombreuses années, d'une gestion intégrée par bassin versant. Cette gestion spécifique du cycle de l'eau est réaffirmée dans le Schéma Directeur d'Aménagement de l'Eau du Bassin Rhône Méditerranée qui est en cours de révision.

Aujourd'hui, dans un contexte de changement climatique, les pressions exercées sur la gestion de la ressource en eau (Rhône, Durance, nappe de Crau, aquifère du bassin d'Aix) sont une des préoccupations essentielles pour notre territoire qui a vu sa première rupture d'alimentation en eau potable en 2017.

Le Département conscient des enjeux liés à la préservation de la ressource en eau, tant en terme de quantité que de qualité, s'engage au travers de son nouvel agenda environnemental dans une démarche plus transversale pour mieux protéger et valoriser cette ressource : celle-ci se traduit par une politique foncière (acquisition, gestion), une sensibilisation des citoyens (associations), des aides aux communes (lutte contre les fuites dans les réseaux, mise en place de mouillages préservant les herbiers de posidonie ...), ainsi qu'aux gestionnaires de milieux (programmes d'actions contractuels).

Les risques environnementaux et technologiques

Le territoire départemental est très marqué par la présence de risques naturels (inondations, mouvements de terrains, séismes, incendies, aléas climatiques, submersions marines, érosions littorales), intensifiés par les caractéristiques géographiques du département et son régime climatique méditerranéen.

Le territoire est aussi très exposé aux risques technologiques notamment sur le pourtour de l'Etang de Berre. Le législateur a désigné les Départements en tant que Personne et Organisme Associé (POA) dans l'élaboration des PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques). Sur son territoire, le Département est un des co-financeurs des mesures prescrites par les PPRT pour protéger les riverains de ces sites industriels.

Le département compte 17 sites industriels pouvant couvrir un ou plusieurs établissements dits SEVESO seuil Haut, chacun devant être couvert par un PPRT dont l'objectif est de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur le site.

A ce jour, 13 PPRT concernant 11 communes ont été approuvés par le Préfet. Sur le département, le coût total des 17 PPRT est estimé par les services de l'Etat à 100 M€

La qualité de l'air

La préservation de la qualité de l'air est une problématique commune et transversale à l'ensemble des villes et territoires des Bouches-du-Rhône (dépassements de normes, de valeurs limites...). La France a mis en place des Plans de Prévention de l'Atmosphère afin de proposer des solutions et répondre notamment au contentieux qu'elle a avec l'Europe sur une dizaine de zones dont le département des Bouches-du-Rhône. Ce dernier cumulant les grandes zones urbanisées, les réseaux routiers et autoroutiers et les grands pôles d'activités, industriels, pétrochimiques, maritimes et aéroportuaires en font une zone d'émissions importantes de polluants atmosphériques.

Le Département s'est engagé dans l'agenda environnemental à mettre en place des actions concrètes dont l'objectif est de participer activement à la diminution des ces émissions.

L'état des crédits affectés à la politique publique des ressources naturelles et des risques environnementaux figure en annexe 1 du présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL